



N°25
30/10/2019



Animateur filière

Jean-Michel LHOUE
ACPEL
acpel@orange.fr

Animateurs délégués

Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :
Benoit VOELTZEL - CA 17
benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr

Tomates abris froids :
Geoffrey MONNET - CA 86
Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Maraîchage / Edition Nord NA
N°X du
JJ/MM/*



Edition **Nord Nouvelle-Aquitaine**
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Alliacées

- **Mouche mineuse** : des piqûres de nutrition sont notées sur la plupart des secteurs. La mouche est active depuis 6 semaines. Pour les parcelles les plus concernées, des dégâts sont susceptibles d'être notés au moment de l'épluchage.
- **Teigne du poireau** : le vol est terminé.
- **Rouille du poireau** : des foyers parfois significatifs sont notés. Les conditions douces et humides sont favorables à ce champignon.

Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte** : le vol d'automne est terminé.
- **Septoriose sur céleri** : les conditions restent favorables à ce champignon (douceur et humidité). Sur les secteurs spécialisés, de nombreuses parcelles sont arrachées : désormais, le risque est présent uniquement si le calibre commercial n'est pas atteint.

Lien la liste des produits de biocontrôle (actualisée)

Alliacées

- **Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)**

En production de poireau, en raison des dégâts potentiels (surtout en AB), ce ravageur doit être suivi (réseau de suivi sur des plants de ciboulette). La mise en place de plants de ciboulette permet de suivre les piqûres de nutrition qui témoignent de l'activité du ravageur sur le poireau.

Piqûres de nutrition sur ciboulette : nombre de pieds touchés (en %)																
Site	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
2	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	0	10	10	10
3	0	0			0	0	0		0	0	0					
4	0	0	0		0	20	20			0	0	100	100	40		60
5		0	0				0	0	0				20	10	8	
6		0	0				0	0	50				100	70	80	
7		0			0	0	0	0	0		0					
8					0	0	0	0	0		0					
9					0	0	0	0				0				
10							0	0		0		10	10	10		
11							0	0								
12									25		100		100		90	

Durant ces deux dernières semaines, la mouche est restée active. Des piqûres de nutrition ont été observées sur ciboulette (et sur poireau) sur différents secteurs (Haute-Vienne, Charente, Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres). Cette année, la période d'activité (et donc potentiellement de ponte) semble assez longue (de la semaine 36 à maintenant).

Pour les parcelles où l'activité a été relevée, des dégâts sont susceptibles d'être visibles dans les 2 mois suivant les piqûres et au moment de la récolte (des larves et les galeries caractéristiques avec présence de pupes).

Lien vers différents documents sur ECOPHYTOPIC [ICI](#) ou l'acquisition de références AB en région [ICI](#)



Évaluation du risque : durablement, l'insecte est actif sur beaucoup de secteurs. Des dégâts sont susceptibles d'être notés au moment de l'épluchage. Nous vous remercions de nous faire remonter cette information pour confirmer ou non le lien notations de piqûres / présence effective de dégâts.



Piqûres de nutrition sur ciboulette et sur poireau, gros plan sur une larve



Galeries dans les fûts, présence de larves et ensuite de pupes (Crédit Photo : ACEPL, CDA16 et CDA17)

- **Teigne (*Acrolepiosis assectella*)**

Le vol est terminé depuis un mois, ce qui est conforme aux conditions de milieu et à la biologie de l'insecte. Suite au vol des semaines 33 à 35, des dégâts sont visibles sur certaines parcelles.

Nombre de teignes relevées par semaine et pour 2 pièges																			
Site	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
1	6	0	0	0	0	6	0	0	0	5	4	1		0	13	0	0	0	0
2			0	0	1	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
3				13		13	5	2	3	0		0		0					
4					0	0		0	0	1			0	0	0	0			
5					0	0				0	0	0				0	0	0	
6					0	0				0	0	0				0	0	0	
9									18	18	20				2				
11										18	18								



Dégâts par les larves et gros plan sur une larve (à ne pas confondre avec celle de la mouche mineuse)

(Crédit Photo : ACPEL et Benoît VOELTZEL - CDA17)

Évaluation du risque : le vol est terminé. Dans le cas de faibles attaques, les dégâts vont s'atténuer avec la pousse de nouvelles feuilles.

- **Rouille (*Puccinia porri*, *Puccinia allii*)**

Des taches caractéristiques de rouille sont notées sur 2 des parcelles suivies. Cette présence est aussi notée lors des tours de plaine. L'intensité est très variable : de quelques pustules à des « systèmes en foyers » qui conduiront à des pertes de rendement (arrêt de grossissement, épluchage important).

Évaluation du risque : les conditions douces et humides actuelles sont favorables à l'extension de cette maladie. Il est nécessaire de repérer les premières pustules pour éviter l'extension en foyers. Le risque est à nuancer en fonction des systèmes de culture et de la sensibilité des variétés.



Pustules de rouille très caractéristiques (Crédit Photo : ACPEL)

• Autres problématiques sur poireau

Thrips : leur présence est maintenant limitée. La surface concernée par les piqûres de nutrition ne dépasse pas 1 % des feuilles. Les conditions humides, les pluies importantes de ces dernières semaines, ne sont plus favorables à cet insecte.

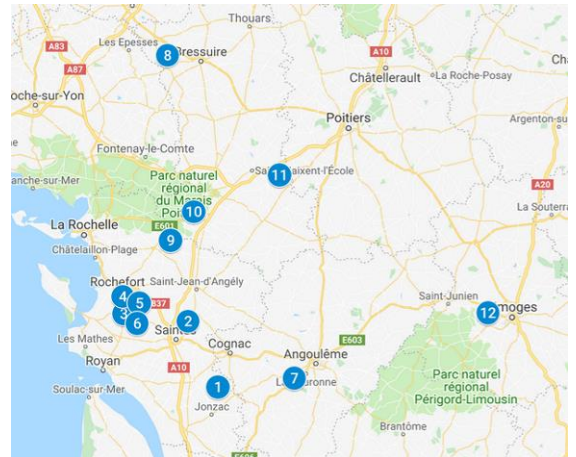
Alternaria : lors de passages en parcelle (tours de plaine), quelques traces d'alternaria (*Alternaria porri*) sont observées (à surveiller). Des informations complémentaires sont disponibles sur le site E-Phytia à partir de ce [lien](#).

Carotte et céleri-rave

• Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque.

Après une période d'activité significative (de mi-septembre à début octobre), le vol d'automne est maintenant terminé. Ceci est assez conforme à la biologie de cette mouche qui apprécie peu le vent et la pluie (elle reste dans les abris à proximité des parcelles).



Évaluation du risque : le vol d'automne est terminé. Pour les parcelles concernées par le vol des semaines 35 à 40 et dans le cas de pontes, l'apparition de dégâts sur les racines est possible.

	Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle																											
		16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
Carotte	1	0	1	1	2	1	0	3	2	2	3	3	0	1	0	1	0	1	3	2	4	2	4	2	X				
	2		0		0	2	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0
	3					1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	2	0	2	6	3	0	1	
	7							0	2					0	0	1	1	0	0	1	0	0		7					
	8										0	0		0	0	0	0	0	0	0	0			1	3	0	0	0	
	9											0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0		0			0		
	10												0		0	0	0	0	0	0	0					0			
	11																			2	0	2	1	0	3	3	2		
	12																				1					0		0	
Céleri	4					0	2	1	0	0	0	0	1	1	0	1	0	2	1	0	0	0	0	3	3	1	0	0	
	5					0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	4	2	0	0	
	6					0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	1	1	2	3	5	0	0	

En rouge = dépassement du seuil indicatif de risque

En orangé = très proche du seuil indicatif de risque pour la culture considérée

• Septoriose du céleri (*Septoria apiicola*)

De nombreuses parcelles sont récoltées. Pour celles en végétation, des foyers de septoriose sont visibles. Des variétés semblent être plus sensibles et concernées par ces taches.

Quelques parcelles présentent des foyers importants avec un assèchement du feuillage assez sévère.



Symptômes de septoriose
(Crédit Photo : ACEPL)

Évaluation du risque : à cette date « avancée pour cette culture », la notion de risque doit être appréciée en fonction du calibre de la culture. Ainsi, dans le cas de parcelles où le calibre recherché « est ou est quasiment atteint », l'impact du développement de la maladie n'est plus important.

Notes nationales et informations

• **Vigilance vis-à-vis d'un nouveau virus : la rugose (ToBRFV)**

Suite à une communication du SRAL : suite au risque que constitue l'entrée sur le territoire français du virus de la rugose (ToBRFV) pour la production de tomate (et de poivron), il a été constitué depuis janvier 2019 une cellule de veille régionale en PACA. Aujourd'hui, le virus n'a toujours pas été observé en France mais est présent dans la plupart des pays frontaliers (voir communication le lien vers le site de l'[OEPP](#)).

Après avoir été inscrit sur liste d'alerte, le ToBRFV vient d'être déclaré organisme de quarantaine par la Commission européenne et ce statut prendra effet à partir du 1^{er} novembre 2019. Les états membres devront mettre en place des mesures spécifiques de protection. Une fiche d'alerte rédigée par nos collègues de PACA est disponible à partir de ce [lien](#).



Photos extraites de : https://www.eppo.int/ACTIVITIES/plant_quarantine/alert_list_viruses/tomato_brown_rugose_fruit_virus

Décision d'exécution (UE) 2019/1615 de la Commission du 26 septembre 2019 établissant des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation du virus du fruit rugueux de la tomate brune (ToBRFV) dans l'Union [notifiée sous le numéro C(2019) 6826], C/2019/6826, lien [ICI](#).

• **Liste des produits de biocontrôle**

La liste des produits de biocontrôle vient d'être remise à jour : note de service DGAL/SDQSPV/2019-722 publication du 15-10-2019 : [ICI](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

« Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire). »

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".